

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Un **avis public** est, par la présente donnée par Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 14 décembre prochain à 19h00 au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc, situé au 520, chemin Déziel.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
- 5.0 GESTION FINANCIÈRE ADMINISTRATIVE
 - 4.1 – Adoption du Règlement 2022-10 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023
 - 4.2 – Adoption du Règlement 2022-11 concernant l'entretien du chemin des Marcottes (de 1035 à 1320) et du 1195, chemin des Falaises - hiver 2022-2023
- 6.0 PRÉSENCE À LA SÉANCE
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 8^e jour du mois de décembre 2022.



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière